

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_09_/ votants /10/

L'an deux mil dix-sept, le 14 mars le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 08 mars, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes Yvette DEVAUD, Sandra COMBY, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean Pierre DURAND, Olivier ROCHE, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absente : Annick JACQUET qui a donné son pouvoir à Yvette DEVAUD

SECRETAIRE : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence et leur ponctualité. Il demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : acceptation d'une convention entre le SMCTOM et la Mairie. Cette demande est accordée à l'unanimité.

1/Acceptation d'une convention entre le SMCTOM et la Mairie.

Le Maire annonce que les 3 conteneurs semi-enterrés sont en place sur le site du Verger de l'Avenir et que les travaux ont été réalisés par l'entreprise BAYLET conformément au devis initial (3000 € dont la moitié seront remboursés par la Comcom). Il ajoute qu'il convient de signer maintenant une convention avec le SMCTOM pour la mise à disposition et l'entretien de ces conteneurs. Pour cela il demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer cette convention. Il ajoute que ces conteneurs seront mis en service lorsque les conteneurs de même type seront installés à SAVIGNAC-LEDRIER et à SAINT-CYR les CHAMPAGNES qui seront sur le même circuit de ramassage. Il précise que ces deux dernières communes devraient rapidement prendre la décision d'installer ces conteneurs car à PAYZAC cette décision serait déjà prise.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention.

2/Budget : Compte administratif 2016.

Le Maire présente le compte administratif 2016 qui fait apparaître :

Un résultat de fonctionnement excédentaire de 85 034,11 €

Un résultat d'investissement excédentaire de 160 865,03 €.

Soit un résultat global excédentaire de 245 899,14 €.

Il justifie ce résultat de fonctionnement par le souci permanent de tous les employés et des élus de diminuer les coûts de fonctionnement et le résultat en investissement par le souci de rembourser dès 2017 deux emprunts contractés pour le Cantou et par la qualité de l'entretien de nos routes et bâtiments communaux qui n'ont pas nécessité de dépenses importantes. Il remercie au passage tous les employés et les habitants de la commune qui contribuent à la réalisation de ces économies en ayant le souci permanent du bien commun.

Le résultat cumulé avec l'excédent 2015 est au final de 276 831,12 € ce qui permettra de solder deux emprunts et de remporter 176 831,12 € en excédent sur le budget 2017.

Ce résultat permet de penser que lors de l'élaboration du budget 2017 la commune n'aura pas besoin de recourir à une augmentation d'impôts pour compenser les baisses de dotation de l'Etat et pourra prévoir des investissements en matière d'infrastructures (hangar du Verger de l'Avenir, voirie, et achat de terrains le long de la rivière et de maisons dans le Bourg).

3/Point sur les travaux réalisés.

Le Maire annonce que la réfection du clocher de l'Eglise est terminée. Les travaux ont été réalisés par les entreprises BAYLET et GADAUT et le coût est conforme aux devis (BAYLET 5 252,40 TTC et GADAUT en attente de facture) .

La mise aux normes du Cantou pour l'agrément Pêche est aussi réalisée.

La mise en place des conteneurs semi-enterrés est effective (voir paragraphe 1)

Le curage des fossés sur l'ensemble de la commune a été fait , les panneaux de signalisation de SAINT-MESMIN et du Circuit de Gorges de l'Auvézère implantés aux 4 routes de Veau le Côteau ont été restaurés, un nouveau parterre de plantes d'ornement a été aménagé dans le Bourg.

4/Point sur les travaux futurs.

Fin de la construction (gros œuvre) de l'extension du hangar communal en avril,

Mise en place d'une dalle de béton dans cette extension (fin du 1^{er} semestre)

Clôture de l'ensemble du site du Verger de l'Avenir (deuxième semestre)

Réfection en avril des routes prévues lors du dernier conseil.

5/Journée des bénévoles.

Le Conseil décide à l'unanimité de récompenser tous les bénévoles et leurs enfants qui participeront à l'organisation des marchés de nuit 2017 par une sortie détente à LASCAUX 4 suivie d'un repas gastronomique qui aura lieu le dimanche 10 septembre 2017 de 09h30 à 18h00.

L'autobus du Collège de LANOUAILLE sera demandé à cette occasion.

6/ Point sur la fréquentation du Cantou et du Gîte .

Le Maire présente le bilan financier des locations 2016 qui s'élève 12 064 € de bénéfices ce qui apparaît comme un bon résultat pour première année et qui se rapproche de l'équilibre financier (remboursement de l'emprunt à long terme). Il ajoute que l'année 2017 sera encore meilleure car le calendrier actuel des réservations est nettement supérieur à celui de 2016.

7/Point sur l'aménagement des Gorges de l'Auvézère.

Le Maire annonce que lors de sa visite le Sous-Préfet de NONTRON a été informé du projet. Il a visité le site, le Cantou et le Bourg. Il a été séduit par notre village et nos projets et a d'emblée promis une aide de l'Etat. Dès le lendemain il a fait savoir qu'il octroyait une aide de l'Etat de 88 000 € pour démarrer le projet. Suite à cela le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a voté à l'unanimité une enveloppe budgétaire pour 2017 et le Conseil Départemental a annoncé une subvention importante pour 2018.

De ce fait le Maire précise que deux passerelles pourront être construites à l'automne 2017 et qu'elles seront suivies en 2018 de l'aménagement de la rive gauche pour le bassin de slalom et de descente mais aussi de la réalisation des cheminements qui relieront SAINT-MESMIN aux Forges de SAVIGNAC sur les deux versants des Gorges et enfin de points d'observation de la faune et des Gorges .

8/ Point sur la réserve d'eau à Charoncle.

Olivier ROCHE annonce que le projet de mise en place d'une deuxième borne incendie plus performante à CHARONCLE est sur le point d'aboutir. La négociation sur le prix de cette nouvelle borne est en cours.

Divers.

Le Maire fait le point sur le contrôle de l'assainissement qui vient d'être réalisé . Il constate que plus de 90 pour cent des installations ne sont pas aux normes mais que pour la plupart des installations il suffit de légères modifications pour la mise aux normes. Environ 15 pour cent des habitations n'ont pas d'installation, pour celles-ci il y aura obligation de mise aux normes en cas de vente . Pour toutes les installations non conformes un nouveau contrôle payant aura lieu dans 6 ans et pour les installations conformes ce contrôle aura lieu dans 9 ans.

Le Maire ajoute que tout rejet polluant sur la voie publique ou chez le voisin est interdit et que dans ce cas il devra engager la procédure réglementaire pour obliger les propriétaires à se mettre aux normes.

Pêche aux Etangs des Forges.

Le Maire annonce que les deux étangs sont ouverts à la pêche et qu'il a constaté une augmentation de la vente du nombre de cartes. Fred LEYMARIE demande si la commune effectuera des lâchers de truites, le Maire répond que ce n'est pas prévu mais ajoute que si le Conseil le souhaite cela, peut se faire. Le Conseil accepte à l'unanimité deux lâchers de truites en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 23h15.

G.B.